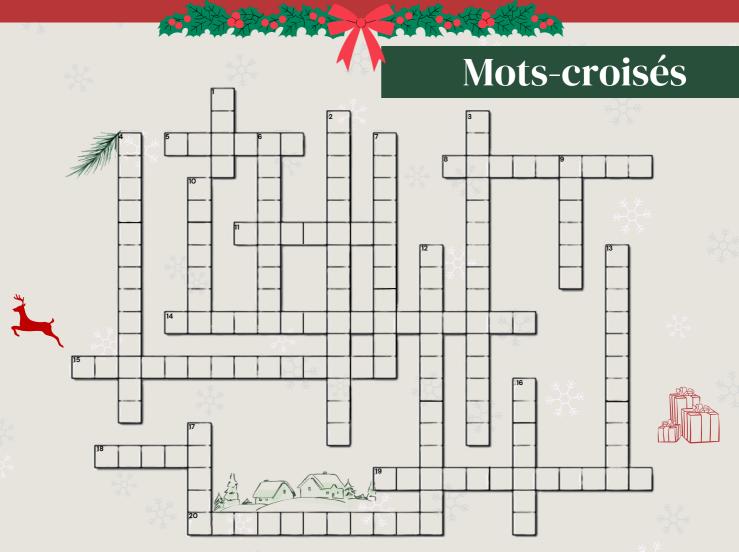


L'ENVERS D-E L'ENS

La gazette des élèves, département droit-économie-management



Vertical

Avez-vous bien lu la gazette?

- 1. Concept popularisé par Jacques Freyssinet, il regroupe les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage) mais proches du marché du travail.
- 2. Les économistes considèrent qu'elles sont le résultat d'une asymétrie d'information sur le marché du travail et d'une préférence à l'embauche des hommes par les employeurs.
- 3. Terme désignant l'ensemble des idées hostiles au projet européen.
- 4. Principe propre à la République française selon lequel le citoyen est pensé de manière abstraite, indépendamment de ses origines, son genre, sa religion, ses opinions...
- 6. Ce phénomène explique le resserrement de la politique monétaire mené par la BCE depuis juillet 2022.
- 7. Théorie inspirée du droit administratif, elle a fait son entrée dans le Code civil au moment de la réforme du droit des obligations du 10 février 2016.
- 9. Chef de file de l'École de Bordeaux, il conditionne la légitimité de l'État à sa prise en charge de services publics.
- 10. Déclarée « grande cause nationale » par le président de la République française, elle vise notamment à garantir un traitement identique entre les femmes et les hommes placés dans une même situation.
- 12. Phénomène relativement récent associé à la courbe de Phillips qui s'explique, notamment, par la stabilisation des anticipations d'inflation des agents à un niveau faible.
- 13. Fléau des relations contractuelles, elle justifie le recours aux sanctions posées aux articles 1217 et suivants du Code civil.
- 16. Expression utilisée par Louis Josserand pour désigner la consécration, par le juge, d'obligations non expressément acceptées par les parties dans le contenu du contrat.

17. Collectivité territoriale française à statut particulier, elle est au cœur d'un vaste projet de réforme.

Horizontal

- 5. Troisième femme à recevoir le prix de la Banque de Suède en économie, ses travaux portent notamment sur l'économie du travail et les inégalités de salaires femmes-hommes.
- 8. Il consiste en l'individualisation du dommage par la victime et suppose une réparation.
- 11. Ce principe a justifié l'interdiction du port de l'abaya et du qamis dans les établissements scolaires sur le fondement de la loi du 15 mars 2004.
- 14. Concept désignant le transfert de pouvoirs d'un État unitaire vers des personnes morales distinctes de lui.
- 15. Son existence est en partie liée à des biais cognitifs et l'assaut du Capitole a révélé que ses effets pouvaient être dangereux.
- 18. Prix Nobel d'économie en 2019 avec Abhijit Banerjee et Michael Kremer, elle s'est notamment intéressée à la pauvreté et aux politiques économiques adaptées pour y faire face.
- 19. En anglais, désigne l'ensemble des pratiques destinées à donner une image trompeuse sur son engagement et son impact environnemental.
- 20. Son excès peut être préjudiciable pour un État, notamment au regard de « l'effet boule de neige » et des obligations d'État indexées sur l'inflation.

Le coin des juristes

Cas pratique:

Le Père noël aux prises avec la justice

Cette année, la production de cadeaux s'intensifie dans l'usine du Père Noël en raison de l'approche de la période des fêtes. Les lutins sont à la manœuvre et redoublent d'effort. Cependant, le voisin du Père Noël, le Père Fouettard, n'est pas ravi de cette hausse de la production. En effet, celui-ci habite dans une petite maison à quelques pas de l'usine du Père Noël. Il ne cesse de se plaindre du bruit permanent en provenance de l'usine qui l'agace de jour comme de nuit. Il faut dire que les lutins, fans de métal, écoutent en permanence de la musique à plein volume pour se motiver. Le Père Fouettard se plaint aussi des odeurs nauséabondes en provenance de l'usine ainsi que du tas de déchets entassés à quelques mètres de chez lui. Le Père Fouettard est décidé à agir en justice à l'encontre du Père Noël. Pris de panique, ce dernier vous demande conseil : sur quel(s) fondement(s) le Père Fouettard pourrait-il l'attaquer ?

Le Père Noël vous fait part de sa volonté d'implanter une nouvelle unité de production de bière à Ker Lann, charmant campus en banlieue de Rennes, afin de satisfaire la demande considérable de ses clients bretons. Le Père Noël visite les locaux de Jean Senslarnaque qui lui propose un prix défiant toute concurrence. Le Père Noël est convaincu, il va acheter ce site de production! Cependant, quelques jours après la vente, le Père Noël reçoit une visite de la préfète, Madame Léa Restesobre. Cette dernière lui indique que les locaux ne sont plus aux normes depuis plus de 10 ans et qu'il ne peut pas démarrer la production. Furieux, le Père Noël souhaite se retourner contre le vendeur et vous demande conseil à cette fin.

Enfin, le Père Noël vous fait part de son inquiétude sur l'état de santé de la Mère Noël. En effet, celle-ci vieillit et devient de plus en plus dépendante. Il y a quelques jours, le Père Noël l'a accompagnée chez le médecin qui l'a déclarée atteinte de démence et dans l'incapacité de pourvoir seule à ses intérêts. Le Père Noël vous demande conseil, quelle(s) mesure(s) faut-il envisager pour protéger les intérêts de la Mère Noël ?

Par Nathan You-Hurtault

P.-S.: La correction est en fin de numéro

Et si KeynENS était parmi nous



549€

C'est le budget moyen global consacré à Noël selon l'étude CSA pour Cofidis, en baisse de 19 € sur un an.

BUDGET MOYEN CONSACRÉ À NOËL EN 2023



Source: lafinancepourtous.com d'après CSA/Cofidis

Les chiffres de la semaine

- 7 : nombre moyen de cadeaux achetés par personne pour Noël.
- 79 % : part des achats de cadeaux en magasin, en particulier les grandes surfaces.
- 67 % : part des achats de cadeaux sur
- Enquête Opinionway-Bonial sur le site de la Finance pour Tous, 13 décembre 2023
- 35 % : majoration du montant de la prime de Noël pour les familles monoparentales. La Finance pour Tous, 13 décembre 2023

Par Flamine Manchon

L'œil de l'économiste

Fêtes de Noël: inflation, pouvoir d'achat et comportement des agents économiques



La période des fêtes de fin d'année approche : si elle est synonyme de retrouvailles et de moments chaleureux pour certains, elle soulève de nombreuses inquiétudes pour d'autres. Inflation, pauvreté et baisse du pouvoir d'achat, consommateurs et producteurs sont soucieux. Ces responsables préoccupations sont en partie comportemental des consommateurs dans leurs décisions d'achat.

Alors que la France connaît une période d'inflation, les répercussions sur les paniers des consommateurs pourraient être importantes. Ainsi, en 2022, l'inflation sur le panier de Noël s'élevait à 5 % selon le cabinet de conseil Asterès. Se détachant de l'inflation générale estimée à 3,5 % pour atteindre 0,4 %, la situation s'améliore en 2023.

Si la hausse des prix des articles de Noël demeure limitée cette année, elle a tout de même des conséquences notables sur le pouvoir d'achat des consommateurs, et particulièrement des plus précaires. Selon le baromètre Ifop, 29 % des parents renoncent cette année aux achats de Noël pour leurs enfants et 47 % des Français craignent de basculer dans la pauvreté.

Les commerçants s'inquiètent aussi, alors même que la période de fin d'année représente une part importante de leur chiffre d'affaires. Selon le cabinet NPD, le marché des jouets est en baisse de 10 % cette année. D'autres secteurs sont concernés, à l'instar des supermarchés (-13 %) ou du marché de l'électronique grand public (-5,7 %, GFK).

Pour répondre à ces préoccupations et favoriser la consommation, le gouvernement français a prévu une majoration de 35 % de la prime de Noël pour les familles les plus précaires. Cette prime est un mécanisme keynésien par lequel le gouvernement vise à stimuler la demande des ménages ayant la propension marginale à consommer la plus élevée ainsi qu'à venir en aide aux ménages les plus précaires durant les périodes de fête. En effet, les fêtes de Noël constituent une source d'anxiété très importante pour certaines familles, notamment d'origine modeste.

Ainsi, dans ses recherches, Eva Delacroix montre que certaines familles de milieux modestes s'attellent, juste après avoir bouclé les dépenses de la rentrée scolaire, à économiser de l'argent chaque semaine pour Noël.

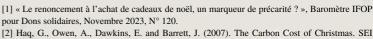
D'autres familles vont jusqu'à économiser, dès janvier, les euros cumulés sur leur carte de fidélité de supermarché. Pourquoi de tels efforts financiers pour Noël ? Car les cadeaux de Noël constituent une « dépense très sociale », permettant de s'insérer dans la société et dont chacun discute au retour des congés. Ne pas offrir de cadeaux à ses enfants est perçu comme une forme de déclassement, explique la sociologue Sandra Hoibian. C'est la raison pour laquelle 58 % des familles modestes ne pouvant gâter leurs enfants comme ils le souhaiteraient éprouvent un sentiment de honte et de culpabilité prononcé.

Outre la précarité financière, la période hivernale est associée à une importante précarité énergétique pour certains ménages de milieux modestes. Dans son baromètre, l'IFOP [1] explique que 40 % des Français déclarent renoncer - souvent ou de temps en temps - à chauffer leur logement. Cette proportion passe à 61 % lorsque l'on interroge les 20 % des ménages les plus pauvres de la population française.

Enfin, il faut aussi rappeler que l'impact environnemental des fêtes de Noël n'est pas à négliger. À titre d'illustration, durant les 3-4 jours autour de Noël, l'empreinte carbone par personne est estimée à 650 kilogrammes d'émissions de dioxyde de carbone. Comprenez : ce chiffre représente presque 50 % de l'empreinte carbone que devrait émettre chacun pour respecter l'objectif de neutralité carbone en 2050 selon une étude [2]. Sans compter l'impact environnemental des emballages (plastiques, cartons utilisés...), qui est d'autant plus frustrant que 7,3 millions de Français prévoient de revendre certains des cadeaux de Noël qui leur ont été offerts selon une étude de Kantar pour eBay [3]. Ainsi, 200 000 nouvelles annonces sont attendues sur eBay le jour de Noël.

 $\label{eq:continuous} \textbf{[1]} \times \textbf{Le} \ \text{renoncement} \ \textbf{\grave{a}} \ \textbf{l'achat} \ \textbf{de} \ \textbf{cadeaux} \ \textbf{de} \ \textbf{no\"{e}l}, \ \textbf{un marqueur} \ \textbf{de} \ \textbf{pr\'{e}carit\'e} \ \textbf{?} \ \textbf{»}, \ \textbf{Barom\`{e}tre} \ \textbf{IFOP}$

[3] Étude de Noël Kantar pour eBay, réalisée en ligne du 13 au 17 octobre 2022, auprès de 1 339 adultes âgés entre 16 et 64 ans, représentatifs de la population française.



Une goutte de savoir



Une généalogie du Père Noël selon Lévi-Strauss

Le 23 décembre 1951, une représentation du Père Noël est brûlée devant la cathédrale de Dijon. Le clergé justifie son acte : le Père Noël serait le « symbole de l'irréligion ».

Dans le « Père Noël supplicié », publié dans la revue Les temps modernes en 1952, l'anthropologue français Claude Lévi-Strauss (1908-2009) analyse l'évènement. Tout d'abord, il tient pour accessoire l'interprétation matérialiste qui voit en la popularité du Père Noël la victoire d'une logique consumériste et celle du soft power étasunien (Joseph Nye). Ainsi, si Coca-Cola a fixé dans l'imaginaire collectif les attributs traditionnels du Père-Noël, ce « vieillard bienveillant » n'en est pas moins la survivance d'anciennes traditions (druidiques, romaines, moyenâgeuses).

Pour Lévi-Strauss, le Père Noël traduit surtout une distinction de classe d'âge. S'il n'est une divinité que pour les seuls enfants, la croyance dans le Père Noël a avant tout une fonction d'initiation. Les rites de passage et d'initiation sont des objets d'étude récurrents de l'ethnologie. Ils opposent deux classes : la première détient le savoir et ne le délivrera à la seconde qu'au moment opportun. Les initiés peuvent ainsi exercer une domination sur les non-initiés et les maintenir dans l'obéissance. Ainsi, c'est dans l'espoir d'obtenir des cadeaux à Noël que les enfants se tiennent sages durant l'année.

Or, le Père Noël se différencie des autres rites d'initiation en ce qu'il n'a pas un caractère contraignant. La célébration de Noël est au contraire un moment de plaisir pour les enfants. De ce particularisme, Lévi-Strauss déduit une autre fonction de ces célébrations hivernales : Noël serait alors l'aboutissement d'une transaction entre les adultes et les enfants. La menace exercée par les adultes sur les enfants ne serait qu'apparente car ce sont les adultes qui auraient le plus besoin de la perpétuation de ce rituel. L'anthropologue opère un rapprochement entre le Père Noël et les statues katchina (des Indiens Hopi en Arizona). Ces statues représentent les enfants indigènes, morts tragiquement en une époque ancestrale. Le mythe veut que les katchina viennent chaque année emporter des enfants afin de remplacer leurs défunts. En échange d'une célébration annuelle organisée par les indigènes pour leur rendre hommage, les katchina consentent à surseoir au rapt d'enfants. La non-initiation ne serait donc plus un simple état d'ignorance mais plutôt une **transaction opérée entre les morts et les vivants** (les enfants indigènes représentant les morts). Les cadeaux aux enfants, faits à l'occasion de Noël, sont en fait des offrandes faites aux morts aux fins de s'accorder leurs bonnes grâces et ainsi d'éloigner la menace qu'ils font peser sur les vivants. Puisque,

symboliquement, ces cadeaux viennent de l'au-delà, l'angoisse primitive de l'Homme suscitée par la certitude de sa propre mort se trouve calmée.

En fin d'article, Lévi-Strauss revendique pour l'Homme moderne « [les] droits [de celui-ci] d'être païen ». Or, en tant qu'est défini le païen comme « celui qui prie les morts [les implore] quand le chrétien prie pour ses morts » (Reinach), la croyance dans le Père Noël n'est-elle pas un reliquat de notre irrationalité, irrationalité tant méprisée par un lecteur occidental supposé adepte du culte de la raison et d'une morale modérée?

En effet, si l'on en croit Norbert Élias, la civilisation dont est issu l'Homme moderne est un processus séculaire de maîtrise des instincts, d'apprivoisement des désirs et de domestication des pulsions humaines les plus profondes. En somme, elle serait comme un embourgeoisement du guerrier et une transformation en une morale modérée des vertus agonistiques (cf. « le dernier homme » selon Nietzsche).

Voyageons un peu ...

ALLEMAND -

Weihnachtsplätzchen Rezepte



Weihnachtsplätzchen. Hier ist das Rezept wenn Sie es versuchen möchten:

- 1 225g Butter bei schwacher Hitze schmelzen;
- 2 100g Zucker, 100g Mandelpulver, 300g Mehl, 1 Eigelb, 1 Beutel Vanillezucker, 1 Prise Salz und Butter mischen:
- 3 3 Stunden im Kühlschrank ruhen lassen;
- 4 Den Teig ausrollen und die Plätzchen mit einem Ausstecher ausschneiden;
- 5 Die Plätzchen auf ein gefettetes Blech legen;
- 6 -10 Minuten bei 175° backen.

Par Charlotte Steinmetz



ESPAGNOL - Las 12 uvas de la suerte: una tradición original

En Nochevieja, los españoles suelen comer 12 uvas por cada campanada. Según la superstición, cada uva representa un mes del año y permitiría tener suerte y prosperidad. Esta tradición nació a inicios del siglo XX en Alicante cuando los viticultores, frente a una buena cosecha, decidieron compartir sus uvas con otros habitantes.

Par Anna Guellaën-Mignard

Vocabulaire:

El árbol de Navidad : le sapin de Noël

La estrella: l'étoile

Los adornos: les décorations Los regalos: les cadeaux El muérdago: le gui Una campana: une cloche

El Día de Año Nuevo: le Jour de l'An

Nochebuena: le réveillon Nochevieja: la Saint-Sylvestre Los Reyes magos : les Rois Mages

Festejar: fêter Brindar: trinquer Directeurs de rédaction : Louis Larmet & Nathan

Pôle entretien : Emma Picard & Ariane Jouslin

Pôle droit : Alice Didry

Pôle économie : Alexis Rybak & Anna Guellaën

Pôle culture générale : Louise Plat Pôle langues : Lola Bourreau & Charlotte

Pôle relecture: Lou Veryepe, Capucine

Julie Lebrun

Pôle visuel : Kyria Manzano **Pôle communication**: Adèle Nadal Fondateurs: Baptiste Bernier & Yann-Gael

Toute l'équipe de la gazette vous souhaite de joyeuses fêtes!

Vocabulaire:

Weihnachten: Noël

Nikolaus, der Weihnachtsmann: Saint Nicolas die Adventskränze: les couronnes de l'avent der Christkindlesmarkt : le marché de Noël

die Geschenke : les cadeaux

ANGLAIS - After Christmas, the english tradition of Boxing Day

Boxing Day is a public holiday in United Kingdom on December 26th. Initially, British workers were gifted presents from their employers and churches donated to the needy the money from the collection boxes, which explains the name. Nowadays this tradition has changed a lot. On this day shops organize sales, in like manner as Black Friday in the US. There are also many sports events organized.

Par Charlotte Steinmetz et Kyria Manzano

Vocabulaire:

Presents: les cadeaux

Needy: les nécessiteux, les indigents

Collection box : un tronc, une boîte recueillant les dons

Sales: les soldes

In like manner (as) : de la même manière (que)



Le coin des juristes

Correction du cas pratique

I – Sur la plainte du Père Fouettard, voisin du Père Noël

A – L'absence d'abus du droit de propriété

En droit, l'article 544 du Code civil consacre le caractère absolu du droit de propriété, défini comme le « droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue ». Cependant la jurisprudence limite l'exercice de ce droit par la consécration de l'abus du droit de propriété. Ainsi, est sanctionné l'usage abusif de ce droit, fondé sur deux critères : l'absence d'utilité pour son propriétaire, et l'intention de nuire à son voisin (CA Colmar, 2 mai 1855, *Doerr* & Cass. Req. 3 août 1915, 00-02.378, *Clément-Bayard*).

En l'espèce, le propriétaire utilise son bien pour réaliser son activité économique, qui consiste en la production de cadeaux de Noël. Le bruit, les odeurs et le visuel dérangeants résultent de la production participant de son activité économique. L'utilité est donc caractérisée. De plus, les inconvénients liés à la production constituent la conséquence de l'activité qui présente une utilité certaine pour le propriétaire. Il n'y a donc pas d'intention de nuire à son voisin.

En conclusion, le Père Noël n'a pas commis d'abus de son droit de propriété. Le Père Fouettard ne pourra pas agir sur ce fondement pour l'assigner en justice.

B - La caractérisation d'un trouble anormal du voisinage

En droit, l'article 544 du Code civil consacre le caractère absolu du droit de propriété, défini comme le « droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue ». Cependant la jurisprudence limite l'exercice de ce droit par la consécration d'un principe général du droit selon lequel « nul ne doit causer à autrui un trouble anormal du voisinage » (Civ2, 19 novembre 1986, 84-16.379). Un tel trouble est caractérisé sous réserve de remplir deux critères : l'existence d'une relation de voisinage, et l'anormalité du trouble. Ces troubles doivent ainsi excéder « les inconvénients normaux du voisinage » (Civ3, 4 février 1971, 69-14.964) résultant d'une appréciation *in concreto* par le juge. Il n'est pas nécessaire de caractériser une faute du propriétaire dans l'exercice de son droit de propriété.

En l'espèce, il s'agit du voisin du Père Noël, résidant à côté de son usine, qui se plaint de multiples troubles. Des troubles sonores résultant d'une écoute à forte intensité de musique, et ce, en continuité tant le jour que la nuit. Des troubles olfactifs en raison d'une odeur émanant de l'usine. Et enfin des troubles visuels résultant d'un tas de déchets entreposé à proximité de la maison du Père Fouettard. S'il pouvait s'attendre à des désagréments liés à la proximité avec l'usine du Père Noël, ceux-ci semblent dépasser le trouble normal auquel il pouvait s'attendre. Néanmoins, ce trouble est temporaire et lié à la période d'avant-Noël. L'anormalité du trouble ne semble donc pas pérenne.

En conclusion, le Père Fouettard, voisin du Père Noël, peut arguer d'un trouble anormal du voisinage. Cependant, l'anormalité sera laissée à l'appréciation du juge, qui peut la constater ou non en tenant compte de son caractère temporaire.





II – Sur le contrat de vente du Père Noël

A – La caractérisation du vice de consentement

En droit, l'article 1128 du Code civil subordonne la validité du contrat à trois conditions, dont le consentement des parties. Ainsi, l'article 1130 du Code civil précise que « l'erreur, le dol et la violence vicient le n'aurait pas contracté ou aurait contracté à des conditions réticence dolosive est constituée par un élément matériel, la dissimulation », et par un élément intentionnel. Ainsi, la réticence dolosive se distingue du manquement à une obligation précontractuelle d'information par le par celui-ci (Com. 28 juin 2005, 03-16.794).

En l'espèce, les locaux faisant l'objet du contrat ne sont pas aux normes, depuis une période temporelle longue de 10 ans. Cet élément a pour conséquence d'empêcher l'acheteur d'exercer l'activité pour laquelle il a concurrence » à l'acheteur.

Autant d'indices qui laissent penser d'une part, que le vendeur a dissimulé une information déterminante pour l'acheteur, qui n'aurait certainement pas acheté les locaux s'il avait su qu'ils n'étaient pas exploitables pour son activité commerciale. D'autre part, cette dissimulation semble intentionnelle, en raison du prix bas auquel le bien a été vendu.

En conclusion, la réticence dolosive est caractérisée par son élément matériel et intentionnel, constituant un vice du consentement.

B – La nullité du contrat

En droit, l'article 1131 du Code civil dispose que les vices du consentement constituent une cause de nullité relative du contrat. Ce type de nullité « ne peut être demandée que la partie que la loi entend protéger » (article 1181 du Code civil).

En l'espèce, le consentement de l'acheteur est vicié par la réticence dolosive du vendeur.

En conclusion, le Père Noël peut faire valoir la nullité du contrat en raison de la réticence dolosive dont il a été victime.

III - Sur l'incapacité de la Mère Noël

En droit, l'article 425 du Code civil prévoit qu'une personne qui n'est plus en capacité de pourvoir seule à ses intérêts « en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique ». L'article 440 du Code civil précise que si la sauvegarde de justice est insuffisante (elle présente un caractère temporaire, article 433 du Code civil), le juge peut placer la personne incapable sous curatelle lorsqu'elle a besoin « d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile ».

En l'espèce, la Mère Noël est atteinte de démence et ne peut plus pourvoir seule à ses intérêts : il s'agit donc d'une altération de ses facultés mentales, médicalement constatée par un médecin compétent. Ainsi, elle se retrouve dans l'incapacité d'exprimer sa volonté et de pourvoir seule à ses intérêts. Cet état ne semble pas temporaire et appelle une mesure de protection durable.

En conclusion, le juge va privilégier la mise en place d'une curatelle, mesure de protection durable, contrairement à la sauvegarde de justice. Si la curatelle s'avère insuffisante, le juge pourra le cas échéant placer la Mère Noël sous tutelle.